



Besoin de vos conseils à propos de ma situation

Par **Douces**, le **26/07/2019** à **09:39**

Bonjour .

Y'a quelques mois je vivais avec 1 français.

Nous étions pacsé. Je subissais des violences conjugales, et aussi il portait main à mes enfants.

Mais nous avons rompu le pacse.

Nous avons rompu le pacse et il nous m'a mi dehors avec mes enfants (ils ne sont pas les siens).

J'ai été logé par le 115,

Et je suis prise en charge par l'association SOS Femme .

L'association me demande d'aller déposer plainte contre le monsieur.

Sachant que je suis sans papiers : j'aimerais savoir si y'a pas risque d'expulsion ou autre envers moi si j'ose le faire.

Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Saida45**, le **29/07/2019** à **07:27**

Bonjour,

Pour commencer il faut porter plainte pour ensuite demander une ordonnance de protection contre votre ex !!! Pour se faire il aurait aussi fallu faire une visite médical vous et vos enfants maltraiter malgré eux inadmissible kel âge ont ils ?

Par **Douces**, le **29/07/2019** à **12:28**

Bonjour.

Ils ont 6 et 8 ans.

Malheureusement je n'ai pas fais de certificat médical.

Comme preuve de n'ai qu'une vidéo qui montre ses agissements envers 1 des enfants

Par **MarieSete9**, le **29/07/2019** à **12:43**

Bonjour,

Quelle épouvantable situation!

Comment aller porter plainte sans se retrouver soi même inculpée pour le défaut de papiers?

Vous devriez vous rapprocher d'un avocat auprès duquel vous pouvez solliciter RV ...

Cherchez un avocat "connu" pour défendre les personnes sans papiers ou les violences conjugales.

Mais SI vous ne craignez plus les nuisances de cette personne il sera peut-être plus facile pour vous d'oublier cette affaire, je veux dire que les problèmes que vous risquez de devoir affronter rajouteront à vos difficultés personnelles.

Par **Douces**, le **29/07/2019** à **12:46**

Merci beaucoup pour votre réponse